

Le Soir

Une Marocaine derrière l'interdiction de la burqa

ITALIE Une commission parlementaire italienne a approuvé mardi dernier une proposition de loi interdisant aux femmes de porter en public le voile intégral. Le projet de loi a été présenté par la députée d'origine marocaine Souad Sbai.

KHADIJA SKALLI

Le débat bat son plein en Italie autour de l'interdiction du port de la burqa dans les espaces publics. Avec une première étape franchie, tout porte désormais à croire que l'Italie sera le troisième pays d'Europe à adopter une loi dans ce sens, après la France et la Belgique.

Mardi, une commission parlementaire italienne a approuvé une proposition de loi interdisant aux femmes de porter en public la burqa (le voile intégral) ou tout vêtement couvrant le visage. L'initiative est à mettre à l'actif de Souad Sbai, dé-

putée d'origine marocaine, membre du Peuple de la liberté, le parti conservateur du président du Conseil Silvio Berlusconi, qui a présenté cette proposition de loi, rapporte l'agence italienne ANSA. Selon la même source, ses alliés populistes de la Ligue du Nord ont voté pour cette proposition de loi alors que le Parti démocrate, principale force d'opposition, a voté contre mais la bataille n'est pas encore gagnée. Les parlementaires devront se prononcer en plénière. Ainsi, ce texte de loi sera soumis au vote des parlementaires en septembre prochain.

Pour mémoire, le débat sur l'interdiction du port du

L'Italie sera ainsi le 3^e pays européen à légiférer l'interdiction du voile intégral. En cas d'infraction, la sanction prévue est lourde.



niqab en Italie ne date pas d'aujourd'hui. Trois d'autres textes ont été proposés à ce sujet. Mais ils n'ont pas encore abouti. La proposition de Souad Sbai relance donc

la polémique.

Amendes dissuasives

Selon la presse italienne, son texte « a toutes les chances d'être adopté puisque son

parti va s'allier à la Ligue du Nord, connue pour ses positions particulièrement extrêmes, devenant ainsi une coalition majoritaire ». Si les parlementaires se prononcent en faveur de ce texte, l'Italie sera ainsi le 3^e pays européen à légiférer l'interdiction du voile intégral. En cas d'infraction, la sanction prévue est lourde.

Le texte prévoit une amende de 100 à 300 euros pour les femmes qui portent la burqa dans les lieux publics et une personne qui contraindrait une femme à se voiler le visage serait passible d'une amende de 30 000 euros et encourrait jusqu'à un an d'emprisonnement. ♦